

## Martin triste

Merle des moluques

**Nom scientifique** *Acridotheres tristis*

**Famille** Sturnidae

**Synonymes**



Photos: Asconit (G. Moynot)

## DESCRIPTION

### Allure générale

Cet oiseau mesure environ 25 cm pour un poids de 82 à 143g. Son corps massif est couleur chocolat. La tête, le cou et le haut de la poitrine sont noir brillant alors que l'extrémité des rémiges, le dos et la pointe de la queue sont blancs. Le bec et les pattes sont jaune vif. L'iris est marron tirant vers le rouge ou le jaune. Il n'y a pas de dimorphisme sexuel marqué chez cette espèce.

### Signes caractéristiques

Cette espèce de la même famille que les mainates a une très grande variété de chants. C'est aussi un très bon imitateur. Il a une manière tout à fait caractéristique de se déplacer à terre en marchant, bien plus qu'en sautillant comme le font les autres oiseaux. D'une longévité moyenne de 4 ans dans la nature, il peut atteindre 12 ans en captivité.



## ÉCOLOGIE

- Alimentation :** Animal omnivore et opportuniste qui se nourrit de fruits, de nectar mais aussi d'insectes, d'oisillons et de petits reptiles. En ville, il a été observé se nourrissant d'aliments pour animaux domestiques ou creusant sur les plages à la recherche de mollusques.
- Reproduction :** Les couples restent fidèles entre eux et à leur territoire. La reproduction a lieu deux fois par an. Les femelles pondent jusqu'à 6 œufs bleus pâles. Le nid est en forme de coupe et disposé dans la végétation dense, une falaise ou un trou d'arbre.
- Habitat :** Le martin triste occupe principalement les milieux ouverts en zones rurales. Il est aussi dépendant de la présence humaine et se rencontre fréquemment en ville.
- Comportement général :** Animal territorial et grégaire rencontré le plus souvent en petits groupes. Ils sont relativement bruyants lorsqu'ils sont regroupés à proximité du dortoir.

## ÉTAT D'INVASION

**Réunion :** Animal originaire du sous continent indien et des pays limitrophes. A La Réunion comme en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, le martin triste a été introduit vers 1760 pour lutter contre des insectes, notamment des sauterelles qui ravageaient les cultures. Le martin triste a colonisé l'ensemble de l'île de la Réunion depuis son introduction et est l'un des oiseaux les plus facilement observables en particulier en milieu urbain.

**Monde :** Il a été introduit dans de nombreux pays afin de lutter contre les insectes ravageurs de cultures. Elevé aussi pour son chant et ses capacités d'imitateur, il s'est également échappé de captivité. On le trouve aujourd'hui de la côte Est de l'Atlantique (Iles Canaries) aux îles du Pacifique (Kiribati, Fidji, îles Cook, îles Salomon, Tonga) en passant par la quasi totalité du continent africain, l'Océanie (Australie, Nouvelle Zélande) et l'Océan Indien (Ile Maurice, Comores, Seychelles). Le martin triste est considéré comme l'une des 100 espèces les plus envahissantes au monde.  
Sites à consulter: <http://www.issg.org> Références: 6, 12, 38, 49

## IMPACTS

Les rassemblements de martins tristes sont connus pour avoir des impacts potentiellement importants sur les cultures fruitières. Dans certains pays, les groupes peuvent atteindre des chiffres très importants: de l'ordre de 160 000 individus en vol et 5000 sur un même dortoir. Leur comportement bruyant peut alors entraîner une gêne importante dans les centres urbains. C'est une espèce très peu farouche qui n'hésite pas non plus à voler de la nourriture dans les terrasses de restaurants, les marchés ou les jardins publics.

Les martins tristes sont des hôtes pour de nombreux agents pathogènes responsables d'infections de la peau, de problèmes respiratoires tels que l'asthme ou encore de salmonelles et autres arboviroses. Ils sont enfin le vecteur potentiel du paludisme aviaire, maladie des oiseaux qui n'a pas encore touché la Réunion. Ils sont aussi des compétiteurs féroces des autres espèces d'oiseaux, dont des espèces indigènes menacées qu'il pourrait ainsi perturber en période de reproduction. Ces impacts combinés à d'autres menaces auraient ainsi contribué à l'extinction de la Huppe de Bourbon (*Fregilupus varius*) vers 1860.

## USAGES



Oiseau de volière

## RÉGLEMENTATION / programme de contrôle

L'introduction dans le département de la Réunion des espèces du genre *Acridotheres* est interdite par l'arrêté préfectoral N°05-1777/SG/DRCTV du 12 juillet 2005 visant certaines espèces exotiques pouvant avoir un impact négatif sur les milieux naturels et les espèces indigènes.